

2023 - 2024 - n° 080 - Mardi 19 décembre 2023

- Catégorie : Applications Métiers
- Objet : Évaluations nationales CP - Point d'étape janvier 2024

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les éléments pratiques concernant la mise en œuvre des **évaluations nationales CP "point d'étape"** :

- **Calendrier**

**Du lundi 15 janvier 2024 au vendredi 26 janvier 2024** : période de passation des épreuves dans les écoles .

**Du lundi 15 janvier 2024 au vendredi 2 février 2024** : le portail de saisie et de restitution sera accessible à l'adresse suivante : <https://evaluations-reperes.fr>

**Du lundi 15 janvier 2024 et le vendredi 2 février 2024** : saisie des réponses des élève.

La fonctionnalité de calcul des scores sera quant à elle disponible dès le début de la campagne à l'issue de la complétion des saisies pour une classe.

**Jusqu'au samedi 30 mars 2024** : téléchargement des résultats.

- **Identifiants de connexion**

Les identifiants de connexion sont identiques à ceux qui ont été fournis pour l'opération d'évaluations nationales Repères du début d'année scolaire. À l'ouverture du portail, il reviendra à la directrice ou au directeur de l'école de créer les associations enseignant / classe.

- **Documentation**

Vous trouverez toutes les ressources d'accompagnement sur les sites institutionnels :

- **Sur Eduscol** : <https://eduscol.education.fr/1491/evaluer-en-milieu-d-annee-au-cp-un-point-d-etape-vers-la-reussite> (diaporama de présentation des évaluations, document EvalAide, vidéos illustrant les passations, ensemble des cahiers élèves et des guides pour l'enseignant (versions classiques et adaptées), vidéo d'accompagnement des consignes en LSF ainsi que des fiches ressources pour l'accompagnement des élèves) ;

- **Sur education.gouv.fr** : <https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-du-cp-au-lycee-12089> (infographie à destination des parents, description rapide des séquences, éléments sur la protection des données) ;

- **La foire aux questions (FAQ)** relative au fonctionnement du portail est disponible à l'adresse suivante : [http://dep.adc.education.fr/faq\\_evaluations/](http://dep.adc.education.fr/faq_evaluations/). Elle continue d'être alimentée à partir des signalements faits lors des campagnes précédentes afin de la rendre plus pertinente et conforme à vos attentes. Si une information vous semblant essentielle n'y figurait pas, nous vous invitons à nous en faire part.

- **Informations complémentaires**

D'un point de vue technique, nous vous rappelons que le portail de restitution est alimenté par ONDE grâce à une synchronisation des données réalisée chaque nuit.

**Il ne faut en aucun cas créer de classe ou d'élève** sans autorisation expresse des services académiques. En cas d'absence d'un élève ou d'une classe, vous devez faire une demande via la plateforme d'assistance informatique AMIGO.

La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, notamment en cas de perte de vos identifiants de connexion au portail de saisie à l'adresse suivante : <https://assistance.ac-rennes.fr>

Cordialement,

Olivier ADAM  
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

---

**La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition** pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#)

